

Aménagement XXXXX Sur la commune de...

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental, agissant en exécution d'une délibération de la commission permanente du, dénommé ci-après « le département ».

et

La commune de XXXXX, représentée par Monsieur/Madame XXXXX, maire, agissant en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du

EXPOSE DES MOTIFS / PREAMBULE :

Le Département a décidé de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage et sur son budget d'investissement, l'aménagement... *(à compléter)*

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet notamment de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties signataires... *(à compléter si nécessaire)*

ARTICLE 2 : Engagement des parties

Engagement du Département

Le département s'engage à réaliser, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et sur son budget d'investissement, *(à compléter)*.

Engagements de la commune de XXXXX

La commune de XXXXX s'engage à verser la participation financière correspondant au coût de réalisation de l'aménagement *(à compléter)* en une seule fois, sur la base du décompte des dépenses HT mandatées par le Département.

Le montant maximal exigible par le Département, *(préciser si un montant maximal a été fixé)*.

La commune de XXXXX autorise le département à réaliser *(à compléter si nécessaire)*.

Article 3 – Durée et fin du contrat

Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de la dernière signature et s'achèvera au versement au Département de la participation financière de la commune de XXXXX.

Résiliation à l'initiative des parties

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs prévus par la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre partie pour un motif d'intérêt général moyennant un préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant avis de résiliation.

En cas de résiliation, une évaluation contradictoire des droits respectifs fixera les indemnités dues par les parties.

Article 4 - Dispositions diverses et finales

Modification de la convention

Toute modification, et notamment sur la nature des travaux à la charge du Département, fera l'objet d'un avenant.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites et de toute notification qui s'avérerait nécessaire les parties élisent domicile :

- pour le Département du Bas-Rhin, à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc à 67964 STRASBOURG Cedex 9
- pour la commune de XXXX, (*à compléter*)

Attribution de compétence

Pour les litiges relevant de l'interprétation ou de l'application du présent contrat, le Tribunal administratif de Strasbourg est déclaré compétent.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

A XXXX Le	A Strasbourg Le
Pour la Commune de XXXXX Le Maire	Pour le Département du Bas-Rhin Le président du Conseil Départemental